



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Publié le 4 avril 2023

Date de convocation : 22 mars 2023

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Annie SZUBA à Yvon BONZI, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT, Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Stéphanie MENEGHINI à Rino BENELLI

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

Il donne lecture du dernier compte rendu de conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

1. M49 - AEP : Approbation du compte de gestion 2022

Il est demandé au conseil d'approuver le compte de gestion 2022 M49 du budget annexe AEP :

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET EAU POTABLE				
		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	18 838,75 €	120 832,27 €	139 671,02 €
	Réalisations	244 095,79 €	390 113,58 €	634 209,37 €
	Total	262 934,54 €	510 945,85 €	773 880,39 €
Dépenses	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réalisations	181 499,67 €	391 905,85 €	573 405,52 €
	Total	181 499,67 €	391 905,85 €	573 405,52 €
Résultat propre de l'exercice		62 596,12 €	-1 792,27 €	60 803,85 €
Résultat de clôture		81 434,87 €	119 040,00 €	200 474,87 €

UNANIMITE

2. M49 - AEP : Vote du compte administratif 2022

Il est demandé au conseil d'approuver le compte administratif 2022 M49 du budget annexe AEP :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET EAU POTABLE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	390 113,58 €	391 905,85 €	-1 792,27 €	120 832,27 €	119 040,00 €
	Section d'investissement	244 095,79 €	181 499,67 €	62 596,12 €	18 838,75 €	81 434,87 €
	Budget total	634 209,37 €	573 405,52 €	60 803,85 €	139 671,02 €	200 474,87 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	23 000,00 €	10 600,00 €	12 400,00 €	0,00 €	12 400,00 €
	Budget total	23 000,00 €	10 600,00 €	12 400,00 €	0,00 €	12 400,00 €
Budget total		657 209,37 €	584 005,52 €	73 203,85 €	139 671,02 €	212 874,87 €

UNANIMITE

3. M49 - AEP : Affectation du résultat 2022

Il est proposé d'affecter l'excédent 2022 d'un montant de 119 040 € de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **60 000 €**.
- à la section d'exploitation au compte 002 « report » pour un montant de **59 040 €**.

UNANIMITE

4. M49 – AEP : Vote du budget primitif 2023

Mme Josette VELAY présidente de la régie de l'eau, propose d'adopter le budget primitif « eau potable » dont les sections sont arrêtées comme suit :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à : **460 040 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **330 025 €**

5. M49 – EU : Approbation du compte de gestion 2022

Il est demandé au conseil d'approuver le compte de gestion 2022 M49 du budget annexe Eaux Usées :

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET EAUX USEES				
		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	46 762,91 €	69 795,70 €	116 558,61 €
	Réalisations	245 060,48 €	392 114,47 €	637 174,95 €
	Total	291 823,39 €	461 910,17 €	753 733,56 €
Dépenses	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réalisations	173 337,46 €	343 416,20 €	516 753,66 €
	Total	173 337,46 €	343 416,20 €	516 753,66 €
Résultat propre de l'exercice		71 723,02 €	48 698,27 €	120 421,29 €
Résultat de clôture		118 485,93 €	118 493,97 €	236 979,90 €

UNANIMITE

6. M49 – EU : Vote du compte administratif 2022

Il est demandé au conseil d'approuver le compte administratif 2022 M49 du budget annexe Eaux Usées :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET EAUX USEES						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	392 114,47 €	343 416,20 €	48 698,27 €	69 795,70 €	118 493,97 €
	Section d'investissement	245 060,48 €	173 337,46 €	71 723,02 €	46 762,91 €	118 485,93 €
	Budget total	637 174,95 €	516 753,66 €	120 421,29 €	116 558,61 €	236 979,90 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	46 700,00 €	-46 700,00 €	0,00 €	-46 700,00 €
	Budget total	0,00 €	46 700,00 €	-46 700,00 €	0,00 €	-46 700,00 €
Budget total		637 174,95 €	563 453,66 €	73 721,29 €	116 558,61 €	190 279,90 €

UNANIMITE

7. M49 – EU : Affectation du résultat 2022

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation 2022 d'un montant de 118 493, 97 € de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **60 000 €**
- à la section d'exploitation au compte 002 « report » pour un montant de **58 493.97 €**

UNANIMITE

8. M49 – EU : Vote du budget primitif 2023

Mme Josette VELAY présidente de la régie de l'eau, propose d'adopter le budget primitif « eaux usées » dont les sections sont arrêtées comme suit :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à : **433 493 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **401 578 €**

UNANIMITE

9. M14 : Approbation du compte de gestion 2022

Il est demandé au conseil d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal M14 :

COMPTÉ DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL				
Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0,00	362 985,91	362 985,91
	Réalisations	1 433 080,08	3 142 582,69	4 575 662,77
	Total	1 433 080,08	3 505 568,60	4 938 648,68
Dépenses	Déficit reporté	629 610,31	0,00	629 610,31
	Réalisations	1 210 754,17	2 556 861,23	3 767 615,40
	Total	1 840 364,48	2 556 861,23	4 397 225,71
Résultat propre de l'exercice		222 325,91	585 721,46	808 047,37
Résultat de clôture		407 284,40	948 707,37	541 422,97

UNANIMITE

10. M14 : Approbation du compte administratif 2022

Il est demandé au conseil d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal M14 :

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	3 142 582,69 €	2 556 861,23 €	585 721,46 €	362 985,91 €	948 707,37 €
	Section d'investissement	1 433 080,08 €	1 210 754,17 €	222 325,91 €	-629 610,31 €	-407 284,40 €
	Budget total	4 575 662,77 €	3 767 615,40 €	808 047,37 €	-266 624,40 €	541 422,97 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	170 000,00 €	125 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
	Budget total	170 000,00 €	125 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Budget total		4 745 662,77 €	3 892 615,40 €	853 047,37 €	-266 624,40 €	586 422,97 €

UNANIMITE

11. M14 : Affectation du résultat 2022

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation 2022 d'un montant de **948 707,37 €** de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **600 000 €**
- à la section d'exploitation au compte 002 « report » pour un montant de **348 707, 37 €**

UNANIMITE

12. M14 : Vote du budget primitif 2023

Mme Luc VEYRAT, 1^{er} adjoint au maire, propose d'adopter le budget primitif « eaux usées » dont les sections sont arrêtées comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **3 465 707 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **2 741 707 €**

UNANIMITE

13. Vote des taux d'imposition communaux 2023

La réforme de la taxe d'habitation a vu sa suppression intégrale pour les résidences principales à partir du 1^{er} janvier 2022.

En compensation de la perte de la taxe d'habitation, la commune s'est vue appliquer le taux de foncier bâti du département soit 24,65 % (dernier taux connu) en plus du taux de foncier bâti communal (17,71 %). En fonction du nouveau produit fiscal issu de l'application des taux, un coefficient correcteur sera appliqué.

D'autre part, à partir de 2023 la taxe d'habitation est désormais applicable sur les résidences secondaires selon le taux de taxe d'habitation que la commune votait avant la suppression de la taxe d'habitation.

Pour 2023 les taux suivants sont donc proposés :

- Foncier bâti = 42,36 %
- Foncier non bâti = 57,57 %
- Taxe d'habitation = 13,64 %

UNANIMITE

14. Modification du tableau des effectifs communaux

Il est demandé au conseil de valider les créations de postes suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet de 24 heures hebdomadaires suite à augmentation de temps de travail,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet suite à recrutement par voie de mutation.

UNANIMITE

15. Marché nocturne 2023

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition du comité de promotion agricole pour organiser un marché nocturne sur St Quentin le mercredi 19 juillet 2023. Il est proposé aussi de désigner M. Luc VEYRAT comme représentant de la commune au sein de la commission organisatrice et d'autoriser M. le Maire à signer la charte des marchés nocturnes.

UNANIMITE

16. Convention Food truck

Du 29 mai au 28 aout 2023 les food-truck s'installeront sur la Place du marché.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public de la Place du Marché. Les droits de place relatifs à cette occupation sont de 35 euros par Food-truck et par lundi. Ce tarif comprend la participation financière pour le matériel mis à disposition pour la saison et pour l'ensemble des food-trucks.

Le conseil municipal approuve la convention proposée

UNANIMITE

17. Acquisition d'une licence 3

Il est demandé au conseil d'approuver l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 3^{ème} catégorie d'un montant de 9 000 euros.

Cette licence 3 est acquise dans le cadre du projet de bistrot éphémère que la commune porte afin de répondre à la demande de fréquentation notamment en période estivale, les dimanches et les jours de fermeture du café du village.

MAJORITE (2 ABSTENTIONS : M. DUSSAUD / V. TERRANA)

18. Lancement d'une procédure de mise en place d'un règlement de publicité

Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans une démarche et d'élaboration d'un règlement local de publicité.

UNANIMITE

La séance est levée à 20h.

Le Maire
Yvon BONZI

